L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureau : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI. 19 MAI 1886.

# PETITES ANNONCES.

## A VENDRE.

**A VENDRE**—Une grocerie bien achalandée, faisant de bonnes affaires. S'adresser à Jean Magnon, à la station des chars encouragés des rues Laharpe et Gentilly, ou sur les lieux, à l'embouchure des rues Rocheblave et Orzaga.
16 mai—3f

## Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. William N. Jenkins vs. ses Créanciers—No 17,868—Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire William N. Jenkins soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Marcel T. Duciza, notaire en cette ville, le jeudi, 17me jour de mai, 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes les autres matières qui peuvent sur l'ordre mises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. Le Dufour, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle-Orléans, 14 mai 1886.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15mai—15 18 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Aaron Feitel vs. ses créanciers—No 17,840—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Aaron Feitel soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 14ème jour de mai 1886, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant ladite, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que John Rassich, Jr., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 11 mai 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN,
12 mai—3f en 30 jrs Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Philip Saal vs. ses créanciers—No 17,578—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Philip Saal soit convoquée et tenue pardevant Charles Rodd, notaire en cette ville, le MERCREDI 19me jour de mai 1886, à 11 heures A. M. à l'effet de voter et délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que Charles Drulla, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
17 avril—3 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Louis J. Witte vs. ses créanciers—No 17,756—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Louis J. Witte soit tenue et convoquée pardevant H. J. Rhodes, notaire en cette ville, MARDI, le 20me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que L. Charles Drulla, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1er mai 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
Jas. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 mai—3f au 5juin

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
JE CERTIFIE par les présentes que le 21me jour d'avril 1886, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après:
Interdiction de Jean Bonnecaze—No 17,296
Cette affaire a été appelée aujourd'hui. Présent: F. E. Moise, pour le demandeur et H. Dufour, curateur pour le défendeur. Après avoir entendu les témoignages, les avocats et les plaidoiries et pour les raisons allguées et présentées par la Cour, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse déclarant que dit Bonnecaze soit et est non raison et incapable de prendre soin de sa personne ou de ses biens; que les biens ainsi que la personne du dit Bonnecaze soient confiés aux soins de Mme Louise Knorpp, femme du dit Jean Bonnecaze, comme curatrice, que conformément à la loi il sera nommé au dit interdit un sous-curateur.
Jugement rendu le 21 avril 1886.
Jugement signé le 27 avril 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de la dite cour, en la ville de Nouvelle-Orléans, ce 29me jour d'avril de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-six.
JULES VIENNE,
30avril—5fen 30j Deputy Greffier.

## AVIS LEGAUX.

**Avis.**

**Nous ferons application à la Législature** pour le passage d'une loi ratifiant notre emplo comme avocats de l'Etat, dans la succession de Kate Toscani et pourvoyant au paiement de nos honoraires.
W. B. SOMMERVILLE,
OMER VILLERE.
18 mai—5f en 30 j

**Avis.**

**Avis public est par le présent donné** qu'il sera présenté à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa session actuelle, divers bills concernant la paroisse d'Orleans et ayant pour objet:
1. La cancellation de l'enregistrement dans la ville de la Nouvelle-Orléans, tel qu'il existe en ce moment, et pourvoir à un nouvel unregistrement des votants.
2. La définition à nouveau et la limitation des pouvoirs et devoirs du Conseil et des officiers de la ville de la Nouvelle-Orleans.
3. L'établissement d'un Bureau de Commissaires de Police dans la paroisse d'Orleans, avec indication de ses pouvoirs et devoirs, la ville de la Nouvelle-Orléans devant être tenue d'affecter une somme annuelle à faire une appropriation annuelle d'au moins trois cent mille piastres pour son entretien. 15mai—15 20 24

**Avis.**

**Avis est par le présent donné** qu'il sera présenté à l'Assemblée générale de la Louisiane, session de 1886, un bill pour obtenir une allocation de fonds qui permette à l'Etat de la Louisiane de faire valoir la fertilité de son sol, ses industries et ses ressources à l'Exposition américaine qui aura lieu à Londres, en Angleterre.
12 mai—1f p s p 30 j

**Avis.**

**Avis est par le présent donné, conformément** à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa session de 1886, un acte en faveur d'Emile Laudner et de ses associés, leur accordant une charte ou privilège de Loterie, avec tous les pouvoirs qui y rattachent ou en découlent, et qui ne violent aucun article de la Constitution, sous le nom social du *Southern Lottery Company of Louisiana*, le capital sera de cinq cent mille piastres et leur charte restera en vigueur jusqu'en 1895. A moins qu'elle ne soit revoquée plus tôt, à une élection générale quelconque d'Etat, ou par une loi de la Législature dans l'intervalle.
Le prix indiqué ci-dessus sera soumis à telles licences maintenant fixées par les lois relatives à la Loterie.
EMILE LAUDNER.
Employé autrefois à la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
21 avril—30f

# L.S.L.

## Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

## GRANDE CHANCE

—POUR—

## UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE

## LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

## Nlle-Orléans,

MARDI, 15 JUIN 1886,

UN

## TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE F.

**Ce tirage ainsi que tous les autres sont sous la surveillance immédiate et la direction du**

## GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

## GEN. JUBAL A. EARLEY,

DE LA VIRGINIE.

## PAS DE REDUCTION !

## Pas d'Ajournement !

## PLUS D'UN DEMI-MILLION

De Piastres distribué.

## TOUS LES LOTS GAGNANTS

## PAYES EN PLEIN.

| | |
|---|---|
| UN GROS LOT DE..... | $150,000 |
| UN GROS LOT DE..... | 50,000 |
| UN GROS LOT DE..... | 20,000 |

2,279 Lots, montant en tout à

## $522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

## L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

## VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

## 100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

| | | |
|---|---|---|
| 1 Gros lot de | $150,000.. | $150,000 |
| 1 " de | 50,000.. | 50,000 |
| 1 Lot de..... | 20,000.. | 20,000 |
| 2 Lots de..... | 10,000.. | 20,000 |
| 4 Lots de..... | 5,000.. | 20,000 |
| 20 Lots de..... | 1,000.. | 20,000 |
| 50 Lots de..... | 500.. | 25,000 |
| 100 Lots de..... | 300.. | 30,000 |
| 200 Lots de..... | 200.. | 40,000 |
| 600 Lots de..... | 100.. | 60,000 |
| 1000 Lots de..... | 50.. | 50,000 |

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tiraut le lot de $150,000 soit..... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tiraut le lot de $50,000 soit..... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tiraut le lot de $20,000 soit..... 7,500
2,279 Lots s'élevant à..... $522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nos présidens à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, s'en donnant l'assurance, ont lieu avec la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

**BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.**

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

## loterie de l'Etat de la Louisiane,

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La

# Liste Officielle

—DES—

## Commissaires et greffiers d'élection

Nommés par le Contrôleur de l'Enregistrement pour la Paroisse d'Orléans et devant servir à l'élection, qui aura lieu le 20 mai 1886, pour un Représentant au Congrès pour le Deuxième District Congressionnel, conformément à la Section 15 de la Loi No 98 de l'Assemblée de la Louisiane.

PREMIER WARD.

**Poll No 1.**
Commissaires—Jno. B. Wheab'ags, 569 Tchoupitoulas; John Devine, 468 Tchoupitoulas; Thos Richards, Rép., 361 Tchoupitoulas.
Greffier—Jerry Driscoll, 467 Tchoupitoulas.

**Poll No 2.**
Commissaires—Daniel Markey, 139 Chippewa; Edw. Kelly, 298 Annonciation; Clarence Smoot, Rép., 231 Constance.
Greffier—Frank Bishop, 84 rue Race.

**Poll No 3.**
Commissaires—Edw. Shields, Race et Chippewa; John Sullivan, 104 Market; W. T. J. Baptist, Rép., 111 Melpomène.
Greffier—Eugene Fox, 411 Magazine.

**Poll No. 4.**
Commissaires—E. J. O'Brien, Prytanée et Melpomène; Denis Brady, 460 St-Charles; Chas. Davis, Rép. 441 St-Charles.
Greffier—Matt Sheridan, 419 Sud Romparts.

**Poll No. 5.**
Commissaires — Alex Horn, 481 Dryades; Thos. J. Fitzpatrick, 457 Romparts; T. C. Terrell, Rép. 415 Franklin.
Greffier—Douglas Jenkins, 501 Franklin.

**Poll No. 6.**
Commissaires—Wm. Eagan, 450 Melpomène; R. A. Edwards, 414 Thalie; John Weaver, Rép. 439 Melpomène.
Greffier—Florence Healey, White et Melpomène.

DEUXIÈME WARD.

**Poll No. 1.**
Commissaires — Geo. Hodgins, 259 Tchoupitoulas; John Hilbert, 244 Tchoupitoulas; Ed. Jenkins, Rép. 47 Calliope.
Greffier—Andrew J. Dunn, 42 Calliope.

**Poll No 2.**
Commissaires—John J. Thomas, 40 Calliope; Edward Grinnell, 70 Constance; Thos. Berley, Rép., Gaiennie et Magazine.
Greffier—Thos. Clark, 77 Constance.

**Poll No 3.**
Commissaires—David O'Leary, 319 Baronne; Peter Boylan, Erato et Camp; Frank McIntyre, Rép. 241 Calliope.
Greffier—A. W. Harper, 239 Baronne.

**Poll No 4.**
Commissaires—James Weir, 339 Dryades, Hy. Hourbreight, Erato et Carondelet; Lorenzo Pyne, Rép. Webster et Thalie.
Greffier—James Maney, 234 Delord.

**Poll No 5.**
Commissaires—Edw. Halligan, 286 Clio; M. J. Hodgins, White et Clio; J. A. Haley, Rép., 333 Freret.
Greffier—Thos. Reynolds, Erato et Franklin.

**Poll No 6.**
Commissaires — James Goodwin, Erato et Howard; Aug Bradburn, Erato et Liberty; James White, Rép., Rampart près Delord.
Greffier—F. L. Fisher, 321 Erato.

DIXIEME WARD.

**Poll No 1.**
Commissaires—John Feeney, Jackson et Rousseau; Jas. Dennis, Philip et Rousseau; Wm. Macklin, Rép., 178 Rousseau.
Greffier—Pat Bellew, Philip et Rousseau.

**Poll No 2.**
Commissaires—J. B. McMurray, 145 Première; D. J. Doran, Jackson; John Story, Rép., 144 Joséphine.
Greffier—John Kelly, 410 Annonciation.

**Poll No 3.**
Commissaires — John Lynch, 47 Rousseau; John Gargney, 313 Constance; Henry Clay, Rép., 139 St. Mary.
Greffier—Geo. Buchert, 221 Joséphine.

**Poll No 4.**
Commissaires—Jas. O'Hara, 160 St. Mary; Conrad Leigbtenan, 130 1/2 Joséphine; J. E. Kemp, Rép., 245 Jackson.
Greffier—B. K. Skinner.

**Poll No 5.**
Commissaires—C. J. McMurray, 403 St. André; Otis Emmet, 97 Colisée; Alcide Pocte, Rép., 375 Philip.
Greffier—John E. Sliger.

**Poll No. 6.**
Commissaires—Peter Kearney, 487 1/2 Joséphine; Pat Moran, Franklin et St André; L. K. Simms, Rép., 398 1/2 Philip.
Greffier—Jas. McEvoy, Félicité, entre Rempart et Bassin.

**Poll No. 7.**
Commissaires—Albert Duffy, Première, entre Freret et Locust; Jno. Lawler, Première, entre Freret et Locust; Wm James, Rép., 533 Jackson.
Greffier—Jos. Purcell, Joséphine et Freret.

ONZIÈME WARD.

**Poll No. 1.**
Commissaires—E. B. Chambers, Tchoupitoulas; Louis Septimus, 21 Jules; J. L. Palmer, Water et Sixième; R. R. Davis, Rép., 1029 Tchoupitoulas.
Greffier—Frank Ruer, Sixième et Tchoupitoulas.

**Poll No 2.**
Commissaires—Alphonse Robet, Neuvième et Annonciation; M. Christoffer, Fulton et Pleasant; Chas. Hoffman, Rép., 211 Laurel.
Greffier—Jacob Harter, Pleasant, Chippewa et Annonciation.

**Poll No 3.**
Commissaires—M. J. McAdam, 106 Washington; F. Adolp, Quatrième, Laurel et Annonciation; Gus. Harmons, Constance, Première et Deuxième.
Greffier—Geo. Hass, Rép., Neuvième, Laurel et Annonciation.

**Poll No 4.**
Commissaires—W. F. Patton, Washington, Prytania et St. Charles; E. D. Willet, Neuvième et Prytania; Jas. Griffen, Rép., Troisième et St-Patrick.
Greffier—Robt. Walker, Camp, Quatrième et Washington.

**Poll No 5.**
Commissaires—J. Finnerty, rue Deuxième, entre Baronne et Dryades; Jno. Puttork, Septième et Dryades; Hy. Johnson, Rép., Sixième et St-Denis.
Greffier—Hy. Miller, rue Deuxième, entre St-Denis et St. Patrick.

**Poll No 6.**
Commissaires—J. Gleason, Seconde et St-Denis; Geo. Rossman, Troisième et St-Denis; Jordan Allen, Rép., 346 Harmonie.
Greffier—Jas. McCormack, Seconde et St-Denis.

**Poll No 7**
Commissaires—Ed. Ryan, Dryades et Seconde; J. Schaff, Troisième et St-Denis; John Richards, Rép., 409 Harmony.
Greffier—John Traut, Quatrième, entre St-Patrick et St Denis.

DOUZIÈME WARD.

**Poll No 1**
Commissaires—J. P. Rouede, Tchoupitoulas et Constantinople; E. Nelson, Tchoupitoulas et Constantinople; Chas. Lewis, Rép., 1050 Magasins.
Greffier—Chas. Babuck, Austerlitz et Laurel.

**Poll No 2**
Commissaires—W. B. Wilson, 935 Magasins; F. W. Bechr, Austerlitz et Laurel; John Barnes, Rép., 49 Peniston.
Greffier—Reuben Harris, Louisiana avenue et Constance.

**Poll No. 3.**
Commissaires—M. T. Ducros, Prytanée et Amélie; Otto Elmer; Prytanée et Avenue de la Louisiane; Hy Maxwell, Rép. 175 Pitt.
Greffier—Albert Wassock, Camp et Milan.

TREIZIÈME WARD.

**Poll No. 1.**
Commissaires—P. Gallagher, 32 Jéna; Jno. Pertzdof, 1189 Magasins; C. B Augusta, Rép. 15 Bordeaux.
Greffier—H. R. Arbo, 64 Avenue Napoléon.

**Poll No. 2.**
Commissaires—M. F. Michel, 806 Constance; J. S. Alfred, 98 Avenue Napoléon; Y. R. Lecorgne, 42 Lyon.
Greffier—Hy Zeller, 1174 Magasins.

**Poll No. 3.**
Commissaires—A. G. Lobdell, Avenue Napoléon et Jéna; T. L. Ross, 1207 St-Charles; A. Thoman.
Greffier—Geo. H. Dwyer, 1449 St-Charles.

QUATORZIEME WARD.

**Poll No 1.**
Commissaires — P. J. O'Dowd, Octavia et Jersey; Philip Werlein, avenue Nashville et St-Charles; Dan Gibert, Rép., Walnut et Levée.
Greffier—Mike Walshe, Jersey, Joseph et Arabella.

**Poll No. 2.**
Commissaires — Edward Gauche, Joseph et St-Charles; Joseph Rau, Jr., Lowerline près Oak; Jack Williams, Rép., Walnut, Elizabeth et Market.
Greffier—Edward Weyman, Edmond et Victor.

SEIZIEME WARD.

**Poll No 1.**
Commissaires—Wm. Apfel, Short, Levée et St-Charles; Dane Singer, Levée, Burdette et Adams; S. J. Wright, Rép., DeArmas, Clinton et Hilary.
Greffier—Otto Stock, Adams et DeArmas.

**Poll No 2.**
Commissaires—R. M. Bowers, Short, Seconde et Burtine; John Weible, Troisième et Adams; Geo. Mossah, Rép. Harrison, Adams et Hilary.
Greffier—R. Gogreve, St-Charles, entre Adams et Hilary.

DIX-SEPTIÈME WARD.

**Poll No 1.**
Commissaires—Geo. Windstein, Delphine et Leonidas; Ed. Elliott, 54 Dublin; Wm Mundll, Rép., 86 Jefferson.
Greffier—John Augustin, Madison, entre Seconde et Burthe.

**Poll No 2.**
Commissaires—Adam Hussinger, Jeannette, entre Leonidas et Jefferson; Jos. Dressendorf Cloutière et Monroe; Frank Palambo, Rép., Dublin et Seconde.
Greffier—Jacques Vidon, Levée et Jefferson.

**Poll No 3.**
Commissaires—Adam Meininger, Lake End; Christ Lang, Lake End; Theo English, Rép., 86 Jefferson.
Greffier—Theo. Brunning, Lake End.
Nouvelle-Orléans, 13 mai 1886.
A. LEX. BREWSTER,
Contrôleur de l'Enregistrement.
14 mai—8f

## VACCINATION.

Mme BAUSSET, Accoucheuse,
RUE REMPARTS, 193,
Vaccine tous les jeudis, à 4 heures.
29 avril—1m—3f par sem

# ANNONCES JUDICIAIRES

## PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

HARRY T. HOWARD vs. CRESCENT CITY SUGAR REFINERY CO.

Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane—No 11,207.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE EXÉCUTION émis et adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MERCREDI, dix-neuvième jour du mai 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

TOUS ET SÉPARÉMENT, LES DIX LOTS DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, machines, vacuum pans, réservoirs, chariots, bouilloires, locomotives, appareils, installations et autres objets appartenant à une raffinerie de sucre et se trouvant au susdit local, ainsi que les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient ou y rattachant de quelque sorte que soit, situés dans le premier district de cette ville, dans l'île et désignés mentionnés, borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle Levée), St-Joseph, Commerce et Julie, désignés comme lots numéros un, deux, trois et quatre, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, décédé vicomte de la ville, en date du 30 septembre 1880, déposé pour qu'on s'y réfère, au bureau de A. Hero, Jr., comme le plan No 51. Les dits lots ont chacun 42 pieds de front et ont ensemble 42 pieds. Lots numéros un et deux mesurent chaque trente deux pieds huit pouces et sept lignes de face à la rue Peters anciennement Nouvelle Levée, trente deux pieds sept pouces de la ligne dans le fond, sur une profondeur de cent onze pieds dix pouces et six lignes sur la ligne de côté du numéro un la plus rapprochée de la rue Julie, et trente deux pieds sept pouces de la ligne dans le fond, sur une profondeur de cent onze pieds dix pouces et six lignes sur la ligne de côté du numéro deux la plus rapprochée de la rue Commerce sur cent quatre pieds de profondeur, et vingt-et-un pieds huit pouces de large dans le fond, et vingt-et-un pieds onze pouces de face à la rue Commerce sur cent quatre pieds de profondeur, et vingt-et-un pieds huit pouces de large dans le fond, et huit pouces en plus. Lots numéros trois et quatre, mesurent chacun trente deux pieds huit pouces de large sur une profondeur de cent onze pieds dix pouces et six lignes sur la ligne de division entre les lots numéros un et deux, et cent dix pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Julie, et les lots numéros trois et quatre sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Commerce, trente deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds dix pouces et sept lignes de large dans le fond, et trente deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds dix pouces et sept lignes de large dans le fond, et trente deux pieds sept pouces et sept lignes